Résolution sur la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique COP 3, Kyoto, décembre 1997

1997/2634(RSP) - 01/10/1997 - Pour information

OBJECTIF: définir une approche communautaire en vue de la conférence de Kyoto sur la réduction de gaz à effet de serre au-delà de l'an 2000. CONTENU: la présente communication sur le changement climatique tente de replacer la position de négociation de l'Union européenne dans un contexte global et de montrer qu'une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 7,5% en 2005 et de 15% en 2010 est techniquement réalisable et économiquement possible, en dépit de la tendance à la hausse de ces émissions. Cette communication, qui constitue un signal à l'adresse des Etats-Unis et du Japon, souligne les points suivants: - le potentiel de dommages et de coûts futurs résultant d'un changement climatique rend impératif de réduire d'urgence les émissions de gaz à effet de serre (d'ici à 2010, le coût direct pour l'Union se situera entre 15 et 35 milliards d'écus); - les pays industrialisés doivent continuer à montrer l'exemple; - les objectifs de réduction ne sont techniquement réalisables et économiquement gérables à l'intérieur de l'Union que si tous les pays industrialisés consentent un effort comparable de réduction; - un grand nombre de mesures nécessaires pour une stratégie rentable est également applicable aux autres pays industrialisés; - le choix de la juste combinaison de mesures est essentiel à une stratégie climatique avantageuse; - compte tenu du défi politique et de la nécessité d'agir, la participation de toutes les parties et de tous les secteurs (transports, industrie, électricité) de la société sera nécessaire; - la Commission élaborera une stratégie plus détaillée en matière de changement climatique lorsque les engagements pris à Kyoto seront connus. Il faut rappeler que la position de négociation de l'Union, arrêtée par le Conseil Environnement en mars et juin 1997, porte sur un panier de trois gaz à effet de serre: le dioxyde de carbone (CO2), le méthane (CH4) et l'oxyde d'azote (N20).